



VetAgro Sup

École Nationale des
Services Vétérinaires



Catalogue ENSV

Semaine pressentie / Code EPICEA

voir site ENSV

[http://www.ensv.fr/formations/format
ion-continue](http://www.ensv.fr/formations/format
ion-continue)

Durée : 2 jours

voir site ENSV

[http://www.ensv.fr/formations/format
ion-continue](http://www.ensv.fr/formations/format
ion-continue)

Lieu : Paris (DGAL)

Public :

Personnel nouvellement affecté à la
DGAL (15 stagiaires maximum)

Organismes pressentis pour intervenir :

Différents bureaux de la DGAL.

Responsable pédagogique :

Anne-Cécile MEYER-WARNOD, ENSV

Inscriptions :

ENSV

1, avenue Bourgelat

FR-69280 MARCY L'ETOILE

formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr

télécopie +33 (0)4-78-87-25-48

Commanditaire : Ministère chargé de
l'agriculture

Les agents effectuant des missions
pour le compte du Ministère chargé
de l'agriculture bénéficient de la
gratuité pour cette formation

www.ensv.fr

Formation préalable à la prise de poste à la DGAL : légistique appliquée

Contexte :

Cette formation est destinée aux agents nouvellement affectés à la DGAL. Elle pourra également être ouverte aux autres directions d'administrations centrales, dans la limite des places disponibles. Elle a pour objectif d'initier le nouveau personnel à la « légistique appliquée » comportant un volet simplification, destinée à tout rédacteur de texte de la DGAL. Il s'agit également de présenter l'environnement de travail.

Des études de cas complètent cette formation qui est amenée à évoluer en fonction d'une part des outils et orientations pilotés par la DGAL et d'autre part de l'analyse des évaluations qui seront réalisées par les participants en fin de formation.

Objectif général :

Connaître la légistique appliquée pour rédiger différents textes.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'environnement institutionnel interne et externe des missions de la DGAL ;
- Connaître les bases et pré-requis qui entourent la réglementation ;
- Connaître les principes de rédaction d'un acte réglementaire.

Contenu :

- Environnement institutionnel interne et externe ;
- Qualité de la réglementation et simplification normative ;
- Approche pratique de la hiérarchie des normes ;
- Construction et écriture réglementaire et/ou législative, procédures de gestions.

Méthodes pédagogiques : conférences, études de cas pratiques